

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, le gouvernement a l'intention d'imposer des frais d'administration de 3 p. 100, ce qui revient à taxer les étudiants les moins à même de payer leurs études. Dans ce contexte, une telle taxe est, non seulement régressive mais aussi injuste.

Ces deux mesures envisagées dans le projet de loi et le refus du gouvernement de modifier ses lignes directrices depuis neuf ans signifient que littéralement des milliers d'étudiants de ce pays, qu'ils viennent des communautés dont j'ai parlé ou de Lamaline, de Monkstown, de Pointe-au-Gaul, de Pointe-au-Mal ou des 158 communautés de ma circonscription ou d'ailleurs sont privés d'une éducation universitaire à cause des mesures mesquines d'un gouvernement sans cœur.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le Programme de prêts aux étudiants me rappelle un autre programme établi vers la fin de la Seconde Guerre mondiale alors que le gouvernement avait créé un régime d'aide pour ceux qui voulaient poursuivre leurs études.

Je crois qu'à cette époque, on voulait reconnaître que, la guerre ayant débuté en 1939 et duré près de 6 ans, nombreux étaient ceux qui avaient dû interrompre leurs études et le gouvernement devait aider ces gens à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention de leur diplôme universitaire.

À mon avis, il est évident que ce programme visait aussi partiellement un but politique car le gouvernement ne voulait pas voir un million de jeunes gens envahir subitement les rues à la recherche de travail, puisqu'un grand nombre d'entre eux étaient chômeurs. Ces jeunes adultes auraient pu créer une situation difficile pour le gouvernement si ce dernier n'avait pas établi un programme afin de les prendre en charge.

Je crois qu'il est aussi évident que, par ce programme, le gouvernement admettait l'énorme importance de l'éducation, non seulement pour ceux qui la reçoivent, mais aussi pour toute la société. Il reconnaissait qu'il était vital pour le développement de tout le pays d'améliorer notre système d'enseignement, de rendre les études supérieures accessibles à ceux qui pouvaient en profiter à bon escient.

Comme je l'ai dit, c'est ainsi qu'à la fin de la guerre, le gouvernement a reconnu l'importance de l'éducation et a offert plus qu'un prêt. Il n'accordait pas de prêt, mais en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le gouvernement payait tous les droits de scolarité et attribuait des allocations variables selon que le bénéficiaire était célibataire ou marié et père de famille. Je ne dirai pas que ces allocations permettaient aux étudiants de vivre confortablement, mais grâce à elles, ils réussissaient certainement à survivre tout en fréquentant

l'université. Il est bien entendu que durant les vacances, les étudiants pouvaient habituellement trouver un travail quelconque. Ce programme était excellent et a donné de bons résultats; il a permis à toutes nos universités, d'un bout à l'autre du pays, de connaître un essor formidable et il a atteint tous les objectifs fixés, quels qu'ils fussent.

Quelques années plus tard, environ 20 ans après peut-être, le gouvernement a de nouveau reconnu l'existence d'un très grand nombre de chômeurs. Les gens ne pouvaient poursuivre leurs études, bien souvent à cause de difficultés pécuniaires. Le gouvernement devait donc leur offrir une autre possibilité.

On reconnaissait, dans une certaine mesure, que la société avait intérêt à faire instruire ces gens au lieu de se fier aux possibilités de l'immigration, au lieu d'attendre que les immigrants arrivant d'ailleurs et formés dans d'autres pays viennent nous montrer comment faire; on admettait qu'il était préférable de former nos propres gens, de développer nos propres sources de personnes instruites, ici au Canada.

Le gouvernement a reconnu ce besoin dans une certaine mesure, mais il n'y a pas répondu complètement. Il n'est pas allé aussi loin que ce que le pays était prêt à faire à la fin de la guerre, mais il a accepté de consentir des prêts pour les droits de scolarité et les frais de logement. Le montant de l'aide accordée n'était pas tout à fait suffisant, mais assez élevé pour permettre aux étudiants qui avaient la chance de se trouver un emploi d'été ou un emploi à temps partiel de se tirer d'affaire.

Le programme a été un succès. Mais il a aussi soulevé des critiques, notamment lorsque le gouvernement percevait un droit de 3 p. 100 sur le prêt avant même que l'étudiant ne l'empêche. Les étudiants doivent rembourser la totalité du prêt même s'ils n'en reçoivent que 97 p. 100.

Je suppose que cela a constitué un irritant dès le début, et c'est sans doute ce qui explique que le gouvernement ait présenté la proposition avant même que la loi n'entre en vigueur. Le projet de loi dont nous sommes saisis permettrait au gouvernement de disposer de l'argent dont il a besoin sans avoir à retenir les 3 p. 100, et les étudiants empocheraient le plein montant de leur prêt.

Je fais ici référence à la proposition qui vise à supprimer la période de grâce de six mois applicable au paiement de l'intérêt, prévue dans la loi et qui, si le projet de loi est adopté, deviendra chose du passé. Les étudiants pourront toujours attendre six mois après l'obtention de leur diplôme pour commencer à rembourser leur prêt, mais ils devront en rembourser le plein montant et payer l'intérêt sur ce montant à compter du jour où ils auront reçu l'argent.